



Malfaçon sur des fenêtres à ossature bois

Par **kami**, le **16/12/2008** à **13:00**

alors voila ma question je fait construire une maison et j ai reçu mes fenestres mais voila que je m aperçois qu il y a une malfaçon sur toute les fenestres donc je contacte le vendeur en lui disant qu il y a un probleme et il me rajoute une piece de bois pour arranger sa mais il mon monter toute les gouttes d eau a l enverre de plus mais joue des voler roulant son trop courte il me demande de payer moi je lui repond je payerais quant tout serra au norme il ma dit on reglera sa au tribunal ai-je le droit de refuser de payer merci pour votre service

Par **Tisuisse**, le **16/12/2008** à **18:44**

Bonjour,

Un bonjour en arrivant fait toujours plaisir, non ?

Vous demandez au tribunal, une expertise judiciaire afin de déterminer si l'artisan a bien accompli son travail en fonction du devis et des travaux commandés. Si c'est oui, ben, il ny a plus qu'à payer. Si c'est non, laissez-le aller au tribunal à moins que vous, vous ne souhaitiez contre-attaquer devant le tribunal civil, pour malfaçon et non respect de son obligation de résultat.